

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 mai 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 18 mai 2020**

**2020 DDCT 25 - DFPE** Subventions (62.500 euros) aux réseaux de soutien aux familles monoparentales dans les quartiers populaires (14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>).

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2020, par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à ADAGE (17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>), APASO (14<sup>e</sup>), Projets-19 (19<sup>e</sup>) et Réseau Môm'artre (20<sup>e</sup>),

Vu l'avis du conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement, en date du 11 mai 2020 ;

Vu l'avis du conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 12 mai 2020 ;

Vu l'avis du conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du 12 mai 2020 ;

Vu l'avis du conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement, en date du 12 mai 2020 ;

Vu l'avis du conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement, en date du 12 mai 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 25 000 € est accordée à l'association d'Accompagnement Global contre l'Exclusion - ADAGE (8382) pour ses projets « Sortir de l'isolement les familles en situation de monoparentalité dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement » (2020\_07567/SPV/6.250 € et 2020\_07651/DFPE/6.250 €) et « Sortir de l'isolement les familles en situation de monoparentalité dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement » (2020\_07566/SPV/6.250 € et 2020\_07652/DFPE/6.250 €). La Maire est autorisée à signer une convention pour les projets subventionnés.

Article 2 : Une subvention de 12 500 € est accordée à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation - APASO (14<sup>ème</sup> arrondissement) (12345) pour son action « Espace Entraide » (2020\_04868/SPV/6.250 € et 2020\_04869/DFPE/6.250 €). La Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 3 : Une subvention de 12 500 € est accordée à l'association Projets-19 (19<sup>ème</sup> arrondissement) (11085) pour son action « Parcours d'elles » (2020\_01786/SPV/6.250 € et 2020\_05317/DFPE/6.250 €). La Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 4 : Une subvention de 12 500 € est accordée à l'association Réseau Môm'artre (20<sup>ème</sup> arrondissement – Les Portes) (19394) pour son action « Môm'Café - Dispositif de lutte contre l'isolement des familles monoparentales » (2020\_07650/SPV/6.250 € et 2020\_07556/DFPE/6.250 €). La Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront réparties comme suit :

Pour 31.250 euros sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires, centre financier 14-11, chapitre 935, domaine fonctionnel P52, nature 65748, fonds 52000010 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris ;

Pour 31.250 euros sur les crédits de la Direction des Familles et de la petite Enfance, chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4212, nature 65748, fonds 4212021 du budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**